

04.04.2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mérignac : des bâtiments publics alimentés en électricité 100% renouvelable

Mérignac est la première ville de la Métropole bordelaise à contractualiser un marché avec le pionnier de l'énergie renouvelable Enercoop. Sept de ses bâtiments communaux seront alimentés en électricité à haute valeur environnementale. Alain Anziani, Maire de Mérignac, Marc Mourrieras, co-fondateur d'Enercoop Aquitaine, Gérard Chausset, adjoint au Maire délégué à la transition énergétique et Pierre Girard, Conseiller municipal délégué à l'énergie et au plan climat ont présenté ce matin cette démarche innovante.

Un marché public à forte ambition environnementale

La Ville de Mérignac mène une politique exemplaire en matière de transition énergétique et d'achat responsable. Son engagement transparaît notamment au travers de l'agenda 21 de la ville (actions 21 et 62). Le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans la stratégie de diminution des gaz à effets de serre de la collectivité, tout en concourant à renforcer l'indépendance énergétique du territoire. Mérignac a mis en pratique cette volonté à travers le lancement d'un marché public doté d'une forte ambition environnementale pour l'alimentation électrique de sept bâtiments exemplaires de la commune. Acteur d'une transition énergétique locale et citoyenne, le fournisseur coopératif d'électricité 100% renouvelable Enercoop a su répondre aux exigences de ce marché.

Sept bâtiments communaux concernés

Ainsi sept bâtiment communaux seront alimentés en électricité 100% renouvelable : l'école maternelle André Cabiran, l'école maternelle du Burck, la crèche et l'antenne Médiathèque du Burck, l'annexe du centre social de Capeyron, le gymnase de Bourran, le gymnase Langevin, la maison des habitants de Beaudésert. Ce marché représente un volume indicatif de 133 MégaWatt Heure pour un montant de 27 685 €.

Une électricité produite localement et traçable

Enercoop s'approvisionne en contrat direct auprès d'un réseau de 130 producteurs français d'énergie hydroélectrique, éolienne, solaire et biogaz (40% d'entre eux sont des collectivités locales). Ce fonctionnement singulier permet une traçabilité de l'électricité financée : les factures rémunèrent directement les producteurs d'Enercoop.

Issu du mouvement de l'économie sociale et solidaire, Enercoop est structuré en un réseau de coopératives locales qui investissent dans de nouveaux outils de production d'énergie renouvelable et services énergétiques sur le territoire (aide à la réduction des consommations, lutte contre la précarité énergétique, accompagnement de projets citoyens d'énergie renouvelable...).

En Aquitaine, consommateurs, producteurs et salariés décident ensemble les orientations stratégiques de la coopérative locale. Les collectivités territoriales ont également la possibilité de rejoindre ce sociétariat.

La loi pour la transition énergétique a pour objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique global, avec des échéances en 2020, 2030 et 2032 :

- Réduire la consommation énergétique finale des **énergies fossiles de 30 % en 2030** par rapport à la référence 2012
- Porter la part des **énergies renouvelables à 23 %** de la consommation finale brute d'énergie en **2020** et à **32 %** de cette consommation en **2030**

Contact presse :

Virginie Bougant
Chargée de communication et des relations presse
05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69
v.bougant@merignac.com